Le sujet âgé n’est pas un malade comme les autres !

Abderrahim DERRAJI - 2016-01-19 13:42:50 - Vu sur pharmacie.ma

Avec l’augmentation de l’espérance de vie, la prise en charge des personnes âgées constitue un réel défi de santé publique pour de nombreuses nations. Les pays du Maghreb n’échappent pas à cette règle. Les pathologies liées à l’âge viennent s’ajouter aux maladies chroniques notamment le diabète et l’HTA, affections dont la prévalence est en constante augmentation. De ce fait, la polythérapie et la polymédication sont souvent de mise en gériatrie. Ceci devrait inciter les professionnels de santé à redoubler de vigilance afin de garantir l’innocuité des traitements administrés aux personnes âgées. De part son accessibilité, le pharmacien d'officine a un rôle de choix pour sécuriser l’usage des médicaments chez le patient âgé. C’est sans doute, la raison qui a motivé le Conseil régional de l’Ordre de l’Ariana* à programmer, lors de sa journée pharmaceutique qui s’est tenue le samedi dernier, une matinée dédiée à la prise en charge du sujet âgé. Lors de cette journée, le Pr. Kechrid LAOUANI et le Pr. Nabil CHOUCHENE ont mis en avant les spécificités de la prise en charge du sujet âgé qui consomme à lui seul 40% des médicaments prescrits, avec une moyenne de cinq spécialités pharmaceutiques par malade. Ceci explique la fréquence élevée des effets indésirables et des accidents thérapeutiques chez cette catégorie de patients. Le Pr. Nabil CHOUCHENE a rappelé que 30 à 60% des ces accidents seraient évitables. La vulnérabilité des séniors trouve son explication dans les nombreuses modifications physiologiques qui apparaissent avec l’âge. En effet, les fonctions digestive, cardiaque, respiratoire, hépatique et rénale deviennent moins performantes, et on assiste également à une perte musculaire et osseuse. Ces changements ont une incidence sur la résorption, la distribution, le métabolisme et l’élimination des médicaments. La demi-vie des principes actifs administrés au sujet âgé change au fur et à mesure que les différentes fonctions s’altèrent. La réduction des capacités physiques, les difficultés de communication, les troubles de déglutition et la baisse de l’acuité visuelle et auditive impactent à leur tour la compliance aux traitements. Par conséquent, le choix d’un médicament ne peut se faire à la légère. Les prescripteurs et les pharmaciens d’officine doivent proscrire toute spécialité pharmaceutique dont le rapport bénéfice/risque n’est pas avéré chez les personnes âgées. Les ordonnances doivent également être passées au crible par le pharmacien pour éviter d’éventuelles interactions médicamenteuses et / ou des effets indésirables. Pour faciliter la tâche aux professionnels de santé, des listes de médicaments dits « inappropriés » pour le sujet de plus de 65 ans ont été publiées notamment aux États Unis, en France et en Ireland.

Enfin, on ne peut qu’inciter le tandem médecin-pharmacien à continuer à œuvrer pour permettre au sujet âgé de profiter pleinement des thérapies disponibles tout en maitrisant les risques.

* Région de Tunisie regroupant les gouvernorats de Ben Arous, Nabeul, Bizert, Zaghouan et Manouba